

Tangence



Théophile agonique : le cachot du libertin, la cellule de l'écrivain

Theophilus agonistic: the confinement of the libertine, the cell of the writer

Steve Corbeil

Numéro 66, été 2001

Les écritures de la morale au XVII^e siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/008239ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/008239ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Presses de l'Université du Québec

ISSN

0226-9554 (imprimé)

1710-0305 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Corbeil, S. (2001). Théophile agonique : le cachot du libertin, la cellule de l'écrivain. *Tangence*, (66), 36–47. <https://doi.org/10.7202/008239ar>

Résumé de l'article

La question de la morale est ici posée par le biais d'une réflexion sur la construction d'une image de soi dans le discours, bref d'un *ethos* : l'*ethos* de Théophile, le libertin en prison, mais aussi celui de Garasse, le jésuite écrivain. À partir du *Theophilus in carcere*, il s'agit d'examiner la légitimité problématique du poète libertin et de mieux saisir les enjeux de la constitution d'un ordre littéraire en relation avec le pouvoir ecclésiastique. Cette question suppose à la fois l'affirmation d'une poétique « moderne », où le « je » est omniprésent, et une méfiance toute chrétienne envers la possibilité pour un homme de jouer avec son image. Les ruines de soi ne peuvent alors que s'écrouler devant la solidité de la prison, symbole d'un pouvoir absolu, si bien que la seule posture valable pour comprendre et juger les hommes se situe en dehors de toute sphère sociale. À l'aube de la constitution d'une littérature, la prise de position de Théophile, même si elle répond principalement à un besoin apologétique, influencera la conception du littéraire et déterminera une figure légendaire de l'écrivain.

Tous droits réservés © Tangence, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Théophile agonique : le cachot du libertin, la cellule de l'écrivain

Steve Corbeil, Université de Montréal

Dans son *Apologie*, qu'il rédige en 1624, Théophile de Viau écrit :

Maudit sois-tu Théophile, maudit soit l'esprit qui t'a dicté tes pensées, maudite soit la main qui les a écrites, malheureux le libraire qui les a imprimées, malheureux ceux qui les ont lues, malheureux ceux qui t'ont jamais connu ; et bénit soit M. le premier président, et bénit soit M. le procureur général, qui ont purgé Paris de cette peste. C'est toi qui es cause que la peste est dans Paris. Je dirai après le Révérend Père Garassus que tu es un bélétre, que tu es un veau ; que dis-je un veau ? d'un veau la chair en est bonne bouillie, la chair en est bonne rôtie, de sa peau on en couvre des livres ; mais la tienne méchant n'est bonne qu'à être grillée, aussi le seras-tu demain ; tu t'es moqué des moines et les moines se moqueront de toi¹.

Ce sermon résume assez bien les principales accusations portées contre Théophile : il serait coupable d'avoir un comportement immoral et impie, c'est-à-dire libertin, et surtout de diffuser des idées subversives dans sa poésie. Le texte condamne en quelques mots, sous forme de gradation, toutes les instances qui gouvernent la pratique littéraire, depuis cet esprit maudit et les libraires qui en impriment les productions jusqu'au pouvoir royal qui en censure et en réprime les licences. Mais qui est l'auteur de cette synthèse où se trouvent si bien réunis les principaux enjeux que comporte le procès de Théophile ? Celui-ci prétend citer fidèlement le père Guérin, qui l'aurait accusé sur la Place Royale au lendemain de son incarcération. En fait, le sermon qu'on vient de lire est plutôt une parodie, que Théophile a lui-même rédigée, des attaques cléricales dont il est la victime depuis presque deux ans. Dans le contexte d'une polémique où la paternité des textes est constamment remise en question et où l'interprétation que

1. Théophile de Viau, *Apologie de Théophile* [1624], dans *Libertins du XVII^e siècle*, édition préparée par Jacques Prévot, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, p. 72.

chacun en fait relève avant tout d'une intelligence stratégique, puisqu'elle permet une représentation légitime de l'autre et de soi, ce procédé n'a rien de surprenant. Cette polémique qui oppose principalement Théophile de Viau et le père jésuite François Garasse s'inscrit évidemment dans le climat théologico-politique de la Contre-Réforme qui favorise une méfiance envers toutes les formes d'expression suspectes d'hétérodoxie. Les Belles-Lettres sont alors soumises à une révision de leur valeur morale : le procès de Théophile et les textes polémiques qui l'accompagnent sont symptomatiques de ce désir de définir ce que nous appellerons deux siècles plus tard la « littérature » à partir d'une conjonction inédite des discours théologique, judiciaire et littéraire, lesquels constituent autant de savoirs interprétatifs considérés jusque-là comme incompatibles. Chez Théophile comme chez Garasse, interpréter un texte, c'est condamner une certaine figure de l'écrivain et affirmer en même temps une poétique. Si c'est à titre de théologien-littérateur que Garasse cherche à investir le champ des Belles-Lettres en publiant sa *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*², Théophile, quant à lui, entend montrer les excès rhétoriques de ses ennemis, pour l'essentiel des prêtres ou des dévots dont l'extrait reproduit ci-dessus illustre bien à quel point le style est contraire à leur prétention morale et à leur position sociale. Le texte donne même à penser qu'une représentation aussi violente, aussi caricaturale de Théophile, serait destituée de tout fondement et il s'y emploie si bien que Marc Fumaroli, dans *L'âge de l'éloquence*, rappelle précisément que l'entreprise du père Garasse représente bel et bien la première défaite des jésuites dans la « querelle sur la raillerie chrétienne »³.

La question de la morale se pose donc ici à partir d'une réflexion sur la construction d'une image de soi dans le discours ou, pour mieux dire, d'un ethos : l'ethos de Théophile, le libertin ou en prison, mais aussi celui de Garasse, le jésuite écrivain⁴. C'est

2. Voir, à ce sujet, Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2000, p. 50-75. Il reste encore à mesurer l'importance de Garasse comme repoussoir au xvii^e siècle : de nombreux écrivains, en effet, se définissent, tout au long du siècle, en s'opposant à ce qu'il représente à partir de la polémique contre Théophile.

3. Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, Paris, Albin Michel, 1980, p. 326.

4. Évidemment, la notion d'*ethos* est évoquée dans plusieurs traités de rhétorique du xvii^e siècle. On la conçoit alors comme une manière de figurer la

pourquoi examiner la légitimité problématique du poète libertin permet de retracer les enjeux de la constitution d'un ordre littéraire en relation avec le pouvoir ecclésiastique et, à partir du *Theophilus in carcere*⁵ en particulier, d'analyser l'une des facettes de la mise en scène de Théophile.

La défense de Théophile se heurte à deux grandes difficultés. D'une part, avant même que Garasse ne profère ses accusations, Théophile suscitait déjà la controverse. En 1619, il doit s'exiler de France, parce qu'il avait été associé à la production de libelles contre le duc de Luynes. Le *Mercur françois* écrit alors :

Au mois de Mai de cette année, sur ce que l'on fit entendre au Roi que le poète Théophile avait fait des vers indignes d'un Chrétien, tant en croyance qu'en saletés. [...] C'est chose déplorable de voir ces beaux esprits pervertir les sciences qu'ils ont apprises avec tant de labeur en des actions détestables au lieu de les employer en l'honneur de Dieu qui les a créés et au bien et utilités du public et de leur patrie⁶.

Déjà, nous retrouvons l'idée selon laquelle les beaux esprits ont tendance à s'éloigner de Dieu et, de fait, le comportement social de Théophile n'est remis en cause que sur la base de ses écarts poétiques, cause première de son bannissement. Il faut dire que, même si elle compte plusieurs poèmes de circonstance, sa production poétique se caractérise avant tout par un lyrisme où le « je » du texte se confond rapidement avec l'auteur. De l'assimilation de ces deux instances, il résulte un doute sur l'adhésion de Théophile lui-même à un discours moral au demeurant clairement exprimé. Non seulement le xvii^e siècle réprovoque-t-il ce jeu littéraire, comme l'a souligné Jean Lafond⁷, mais la réputation de

sincérité, en fonction des attentes du public visé, par le développement d'une dimension morale. Récemment, un intérêt des études littéraires pour l'ethos a permis une reconfiguration de cette notion à partir de nouvelles préoccupations. Elle est maintenant à la jonction des théories sur le discours et des études socio-politiques. Nous travaillerons les textes de Théophile en ayant en tête ces deux conceptions de l'ethos. Voir, à ce sujet, Ruth Amossy (sous la dir. de), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1999, 215 p.

5. Pour faciliter la lecture, nous citerons ce texte dans la traduction de Jacques Prévot, *Théophile en prison*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, p. 47-60.
6. *Le Mercur françois*, 1619.
7. Jean Lafond, *L'homme et son image. Morales et littérature de Montaigne à Mandeville*, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 65.

protestant récemment converti au catholicisme et dont les mœurs sont douteuses discrédite également Théophile aux yeux de plusieurs. Une telle image se superpose aux analyses du père Garasse dans la *Doctrine curieuse* et précède les tentatives auxquelles se livre Théophile dans ses écrits pour se disculper. Le public dispose donc déjà d'un répertoire d'opinions fortement connotées et cet ensemble de *topoi* qui se rattachent à son nom définit, pour ainsi dire, un « *ethos* prédiscursif ».

Par ailleurs, l'objet sur lequel porte toute son entreprise oratoire concerne sa propre personne. L'*ethos* possède ici une dimension réflexive d'autant plus fondamentale que le *Theophilus in carcere* est structuré par cette tension entre réflexion explicite sur Théophile et construction implicite d'une image de soi. Bien sûr, cet *ethos* implicite, que l'on pourra qualifier d'indirect, véhicule les arguments décisifs de la contre-attaque du poète, comme on peut le voir dès le début du *Theophilus in carcere*:

Il y a un antique et énorme édifice construit (si j'en crois le gardien) par les premiers Parisiens pour servir de défense à leur ville naissante ; les murs en sont si épais et les portes si solides que l'entrée de la prison pourrait, je le crois, résister sans dommages aux assauts de la foudre même. C'est dans cette tour qu'il me semble avoir passé six mois entiers dans une nuit sans fin, comme sous le ciel des Lestrygons, tant les différentes périodes de temps s'y confondent⁸.

Mais contrairement à ce que ce texte pourrait laisser croire, il n'y a pas de rupture radicale entre les stratégies rhétoriques auxquelles recourt Théophile avant et après son incarcération. Par exemple, l'emploi profane du langage religieux et l'imagerie mythologique⁹ se retrouvent aussi bien dans les œuvres poétiques antérieures à son procès que dans les écrits ultérieurs destinés à assurer sa défense. Certes, le discours de la retraite qui, suivant Bernard Beugnot¹⁰, apparaît sporadiquement dans ses œuvres

8. Théophile de Viau, *Théophile en prison*, ouvr. cité, p. 47.

9. Sur ces questions, voir Cecilia Rizza, « L'emploi profane du langage religieux dans la poésie de Théophile de Viau », *Libertinage et littérature*, Paris, Schena Nizet, 1996, p. 73-96.

10. À ce sujet, voir Bernard Beugnot, « L'imaginaire de l'espace privé dans l'œuvre de Théophile », *Théophile de Viau. Actes du colloque du CMR 17*, Paris - Seattle - Tübingen, Papers on French Seventeenth Century Literature, 1991, p. 111-122.

poétiques est sans doute exacerbé par son incarcération. Mais si thèmes et procédés prennent parfois de nouvelles significations, ils ne sont jamais complètement évacués au profit d'un style qu'aurait dicté la polémique contre le père Garasse. Théophile entend prouver ainsi que son écriture est susceptible de traiter une multitude d'objets sans jamais sombrer dans une sorte d'égarément moral. À la différence du style qu'il adopte, cependant, la structure de ses textes polémiques imite à plusieurs égards celle de la *Doctrine curieuse*. On oublie, en effet, trop souvent que Théophile partage avec Garasse un espace polémique commun et que, même si le libertin dénonce volontiers chez son adversaire l'emploi immoral de certains procédés rhétoriques, il n'hésite pas à les utiliser lui-même. Cela concerne notamment la construction de l'ethos qui, chez Théophile, emprunte ses principaux ressorts à la *Doctrine curieuse*: tout comme Garasse, Théophile utilise l'analogie, cite les Écritures, raconte des récits qui n'ont pas de lien direct avec lui et met en place une série de parallèles subtils entre ses actions et celles de figures parfois légendaires.

«Il y a un antique et énorme édifice construit (si j'en crois le gardien) par les premiers Parisiens pour servir de défense à leur ville naissante [...]»: ce retour historique sur la prison de la Conciergerie fait office de *captatio benevolentiae*, de sorte que le plaider ne commence pas par une dénonciation violente, comme l'on pourrait s'y attendre, mais par un récit. Puis, les conditions de détention sont décrites en fonction d'un stéréotype qu'ont en partage les contemporains de Théophile et suivant lequel le corps doit subir en cette vie le prélude d'un châtement à venir. La description conventionnelle de la situation d'énonciation joue un rôle capital pour susciter une identification à l'image que vient construire l'ethos, en créant un espace consensuel entre l'auteur et le lecteur qui place à l'arrière-plan tout autre réalité. Le peu de lumière empêche Théophile de lire et d'écrire. Il ne peut pas satisfaire son désir de retraite par l'imagination, ni communiquer avec Dieu à l'aide des secours offerts par la religion. Production poétique et lecture de textes sacrés répondent au besoin de recréer par la pensée une impression de liberté :

L'homme le plus fort ne réussirait pas à échapper à une garde si rigoureuse. Il est pourtant doux au malheureux d'essayer, quoiqu'illusoirement, d'améliorer son sort ; ainsi le naufragé, au milieu de la mer, submergé dans les flots et luttant vainement, périrait plus douloureusement s'il ne disposait de la liberté de

ses membres pour nager et retarder le moment de sa mort. Car il y a de la liberté dans la pensée d'une liberté à venir [...] ¹¹

La prison, dont la vocation première était bénéfique pour les Parisiens (mais une bonne chose ne peut-elle être détournée de sa véritable nature?), étouffe maintenant ses habitants et ne contribue pas à la rédemption de l'accusé, comme le prétend Garasse, bien au contraire: le lecteur doit même s'étonner que Théophile ait pu réussir à écrire et à publier le texte qu'il a sous les yeux. C'est que l'écriture n'est pas, dans ce cas, un choix anodin. Elle demande des sacrifices, ceux qu'imposent de piètres conditions de détention, et elle nécessite une réflexion morale, alors que le recours au latin permet d'assurer au *Theophilus in carcere* un public de doctes qui se transformera rapidement en public de justes. Elle subvertit l'ordre de la prison. Elle possède une valeur intrinsèque indéniable, une dimension sacrée, même si elle ne peut s'ériger que sur un constat d'échec: celui d'une impuissance à rendre le malheur de Théophile, à exprimer ses «mouvements intérieurs» et à lui faire justice. La prose de Théophile se distingue ainsi de l'abondante production de Garasse qui, selon l'*Apologie de Théophile*, est «en trop belle humeur d'écrire pour me promettre de long temps ma liberté ¹²». Garasse affirme, à plusieurs reprises dans son œuvre, la suprématie de son style et l'importance de sa fonction d'écrivain polémiste qui est mise au service d'une stratégie du succès et de l'ascension sociale. Théophile, en revanche, situe son entreprise à l'opposé de ce parcours. L'écriture, qui est la principale cause de sa disgrâce, devient le seul moyen de médiation entre lui et le monde. Mais si Théophile prend position dans un débat social, sa voix se fait entendre depuis un lieu retiré qui est situé à l'extérieur de tout espace de sociabilité. Il n'est pas en prison, mais bien aux oubliettes, et cette posture d'écrivain, que nous qualifions d'agonique, lui permet d'établir la crédibilité du discours qu'il profère, voire d'interroger les limites qui, suivant les conceptions que s'en font ses contemporains, bornent la pratique de l'écriture.

Par ailleurs, l'univers carcéral exerce sur les prisonniers une domination dont l'empire est tel que tout espoir de libération se trouve à jamais enseveli:

11. Théophile de Viau, *Théophile en prison*, ouvr. cité, p. 48-49.

12. Théophile de Viau, *Apologie de Théophile*, ouvr. cité, p. 61.

L'épaisseur du mur est fermée d'innombrables barres de fer ; gonds épais, lourds verrous, clous sans nombre qu'on dirait des coins, forment un assemblage qui ferme tout hermétiquement ; mais les portes de fer, même sans serrures, sans verrous ni traverses ni clous, par leur seul poids comme par leur masse, semblent pouvoir interdire toute évasion¹³.

L'écriture et la communion avec Dieu par la lecture, qui relèvent de l'ordre de l'imagination, représentent les seuls moyens pour combattre cette oppression. Signe du pouvoir monarchique, la prison participe d'un réseau sémantique qui inspire « le respect et la terreur¹⁴ » ; figure terrible de la puissance du souverain, elle inspire à Théophile un procédé caractéristique de nombreux écrits d'Ancien Régime et qui consiste à s'adresser au roi par le biais d'un autre destinataire et, dans ce cas-ci, un public formé de doctes et de littérateurs. Suivant ce scénario, Théophile ménage d'une part le roi et le Parlement en affirmant que ceux-ci n'auraient pu commettre une si grave erreur en le déclarant coupable, mais soutient d'un autre côté qu'ils ont été trompés : Théophile serait alors la victime d'un complot jésuite. Son séjour en prison n'est donc pas un châtement de Dieu, mais bien une épreuve qui l'aide à fortifier sa foi ; quant au roi, il ne souscrit pas à l'incarcération d'un innocent, mais éprouve un bon catholique. Cette manière de se disculper permet d'introduire un parallèle évident entre l'autorité souveraine et Dieu et, même si ce motif est plus marqué dans l'*Apologie au roi*, on retrouve une analogie similaire dans le *Theophilus in carcere* lorsqu'il est question des juges du Parlement : « Ils sont ces seigneurs du monde que l'Écriture, dans des pages magnifiques, proclame des dieux¹⁵ ».

13. Théophile de Viau, *Théophile en prison*, ouvr. cité, p. 49

14. Même si son importance a été négligée, il ne faut pas hésiter à considérer la prison comme une institution déterminante pour la constitution d'un ordre littéraire qui définit sa liberté en fonction d'une soumission ambiguë aux trois grands pouvoirs (État, Église, Parlement). Cette situation crée des tensions dont la prison et la peine de mort qui s'ensuit parfois sont des manifestations paroxystiques. Alain Viala, dans *Naissance de l'écrivain* (Paris, Minuit, 1985), recense, de 1610 à 1698, quinze auteurs qui ont fait des séjours en prison à cause de la publication d'œuvres que réprouvaient les autorités civiles et religieuses. Cependant, le cas de Théophile est exemplaire puisque, en prison, il écrit abondamment sur la prison : il crée une nouvelle situation d'écriture qui encourage une redéfinition des possibles littéraires.

15. Théophile de Viau, *Théophile en prison*, ouvr. cité, p. 50.

Une fois établies sa crédibilité et l'impartialité de ses juges, Théophile peut commencer à réfuter les arguments développés dans la *Doctrine curieuse* du père Garasse. Il accorde d'abord une place prépondérante à la puissance de l'imagination, qui est à la fois instrument de conversion et source de persuasion, mais aussi faculté qui permet au lecteur de reconstruire, à l'aide de certaines images, le portrait de Théophile :

Pour commencer ne perds pas ta peine à railler ma famille qui t'est parfaitement inconnue. Sache que mon aïeul fut secrétaire de la reine de Navarre ; que mon père, dans ses jeunes années, choisit de dépenser son argent à faire ses humanités [...] charmés par les loisirs de la campagne il coula des jours innocents dans son riche domaine. [...] Mais qu'importe à la morale publique le lieu d'où je viens ? Ne peut-on s'élever à la fortune d'où que l'on vienne¹⁶ ?

Théophile aborde ici une dimension importante qui, au XVII^e siècle, est constitutive de l'*ethos* : il s'agit, bien sûr, du lignage. La remarque s'adresse à Garasse et est destinée à réfuter un argument de la *Doctrine curieuse* selon lequel l'impiété du poète serait attribuable à ses origines. Fait intéressant, Théophile en profite par la suite pour jouer sur deux tableaux : d'une part, il retrace sa généalogie pour mieux affirmer le prestige de sa famille ; de l'autre, il accorde à ses ascendants un rôle marginal dès lors qu'il s'agit de rendre raison de sa bonne fortune. Pourtant, il avait associé, dans un paragraphe précédent, la moralité de ses juges à leur situation sociale avantageuse et à leur richesse qui les détournait de toute ambition. Dans ces remarques se faisait entendre, à l'évidence, le souvenir de *La République* de Platon, texte que Théophile chérit tout particulièrement : « On ne peut, écrit-il, captiver par aucune flatterie des esprits à la vertu profonde, ni par aucun présent gagner des hommes toujours enclins à donner ; ils sont, en effet, presque tous issus de familles illustres et depuis longtemps la fortune acquise par leurs aînés les a mis à l'abri du sort¹⁷ ». À vrai dire, si le mérite tient à des principes si divers, c'est qu'à chaque fois l'enjeu moral n'est pas le même. D'un côté, la légitimité du Parlement lui vient d'un statut social qui lui permet de transcender les intérêts particuliers ; de l'autre, Théophile, poète de cour, représente un modèle de réussite et, si plusieurs

16. Théophile de Viau, *Théophile en prison*, ouvr. cité p. 51-52.

17. Théophile de Viau, *Théophile en prison*, ouvr. cité, p. 49.

poèmes antérieurs à son incarcération revendiquent un statut d'exception, les écrits de prison marquent à leur tour une situation d'écriture exceptionnelle. Quoi qu'il en soit, tout l'argument du *Theophilus* exprime cette tension naissante entre le mérite qui procède de la noblesse et le mérite individuel, dans un contexte où c'est moins le lignage qui importe que les qualités de l'esprit. Cette dimension est au cœur de l'ethos que met en scène Théophile et s'oppose en tous points au portrait que Garasse trace des origines de la libre pensée dès les premières pages de la *Doctrine curieuse*:

[...] au cours de l'histoire sacrée il s'est trouvé nommément deux ou trois méchants et pernicieux esprits, qui ont pensé ravager l'État et la Cour de trois puissants Empereurs par des maximes du tout pareilles à celles qui se glissent parmi les beaux esprits prétendus de la France, ramassez dans Paris de tous les coins du Royaume. Le premier fut un certain béliste nommé Théophile, homme de bas lieu, d'esprit remuant, de peu de savoir, lequel s'étant jetté dans la Cour de l'Empereur Michel l'an huit cent de Jésus-Christ pensa remplir non seulement sa maison, mais toute la ville de Constantinople d'athéistes, de bouffons et de personnes impudiques¹⁸.

Dans ce passage, Garasse multiplie les amalgames et entasse les parallèles oratoires, si bien que la *Doctrine curieuse* devient une sorte de Bible où passé et avenir se répondent, où le premier annonce et prophétise le second — et c'est ainsi que le roi paraît ici sous la figure de ces Empereurs qui furent bernés par des «athéistes» dont l'un nommait précisément Théophile. Dans le *Theophilus in carcere*, Théophile déplace le problème de la filiation en substituant au système de rapprochements analogiques proposé par Garasse l'idée d'une République des Lettres fédérant les intelligences au nom de l'amitié qui unit entre eux les auteurs ou encore de la relation qui lie le disciple à son maître. Dans ce con-

18. François Garasse, *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels*, Paris, S. Chappelet, 1623, p. 7. Sur l'image de Théophile dans *La doctrine curieuse*, voir Louise Godard de Donville, *Le libertin des origines à 1665. Un produit des apologètes*, Paris - Seattle - Tübingen, 1989, p. 119-192. Pour notre analyse, retenons cette idée de Louise Godard de Donville, ouvr. cité, p. 137 : une des caractéristiques du libertin, selon Garasse, est son incapacité à «se fixer dans une position, soit d'hérétique, soit de catholique, soit de "politique"»; Théophile, dans le *Theophilus*, essaie de prouver le contraire.

texte, c'est le sentiment d'une communauté lettrée qui institue la valeur morale et c'est pourquoi Théophile en appelle à la caution que lui offrent le père Séguiran, évêque de Nantes, Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, Nicolas Coëffeteau, évêque de Marseille, et le père Aubigny ou encore le père Athanase. On n'insistera pas sur la légitimité qu'apporte à Théophile l'autorité qui se rattache à chacun de ces noms. Il suffira de rappeler que tous cultivent les Lettres et possèdent une fonction importante au sein de l'Église catholique, que Séguiran et d'Aubigny font partie de la Compagnie de Jésus tout comme le père Garasse, que Camus est un écrivain célèbre qui associe la littérature à la diffusion des valeurs chrétiennes et que Coëffeteau s'est illustré par des ouvrages de piété et des textes polémiques dirigés contre les protestants.

Par contre, on nous permettra d'insister un peu plus longtemps sur le père Athanase qui, lui, joue un rôle plus considérable dans le *Theophilus*:

[...] le R. P. Athanase (l'ornement le plus solide de l'église du Christ), qui, élevé dans les plus molles délices (comme de coutume chez les jeunes nobles de sa race), par une piété sévère s'arracha au luxe d'une famille antique et riche pour se retirer dans les humbles cellules des franciscains, sous la pauvreté rugueuse du cilice, l'air rude avec ses pieds nus, amaigri par un jeûne perpétuel? Cet homme est aussi honnête que savant (car il n'y a point de savoir sans honnêteté, ô malhonnête homme). La force stupéfiante d'un tel génie et l'incomparable ferveur de sa piété ont vaincu par le seul moyen de sa divine activité plus d'hérétiques que toutes les armées d'un roi invincible au prix de tant d'hommes et de tant d'argent¹⁹!

La description de la vie d'Athanase ne serait-elle pas une mise en abyme de la situation de Théophile en prison? Existerait-il un lien entre la cellule et le cachot? Certains rapprochements semblent s'imposer d'eux-mêmes. Tous les deux sont passés des plaisirs que procure un rang distingué à un état de privation. Le jeûne d'Athanase fait écho à la faim dont souffre Théophile, «la pauvreté rugueuse du cilice» et «l'air rude» rappellent la difficulté de ce dernier à se vêtir et à se réchauffer, commodités qu'il doit à l'aumône de son frère. Ces épreuves, enfin, leur permettent à tous deux d'atteindre à un savoir réglé par la morale et associé à

19. Théophile de Viau, *Theophile en prison*, ouvr. cité, p. 54-55.

ce que Bernard Beugnot appelle le discours de la retraite. Athanase, qui est un prédicateur et un convertisseur jouissant d'une certaine notoriété dans les années 1620, peut ainsi prétendre agir sur le monde parce qu'il a décidé de s'en retirer. Son imagination est assimilable à celle d'un poète qui peut vaincre là où la force reste impuissante, alors que le champ d'action de sa prédication concerne étroitement le procès de Théophile. En effet, et même si Théophile ne le mentionne pas explicitement, Athanase était reconnu pour avoir une grande influence sur le Parlement de Paris: «Membre d'une famille de parlementaires, et en relation avec les conseillers du Parlement de Paris, ce dernier exerçait un fructueux apostolat parmi les magistrats favorables au protestantisme», lit-on dans l'*Histoire des frères mineurs capucins de la province de Paris (1601-1660)*²⁰. C'est à exercer une influence de cette sorte qu'aspire Théophile en publiant son *Theophilus* et, de la même façon qu'Athanase est poète, Théophile devient prédicateur. En témoigne surtout la fin du *Theophilus*, alors qu'il est question des deux miracles que firent saint Macaire et saint Antoine de Padoue (un autre franciscain que le texte confond avec saint François d'Assise) et qui contribuèrent à sauver un innocent. Cette glose de la *Vie des saints*, qui s'inscrit dans la tradition du sermon, permet de recréer par le récit une situation qui serait une sorte d'image en miroir de la sienne et où un innocent condamné par la société se voit disculpé par Dieu. C'est pourquoi Théophile conclut en déléguant son droit de vengeance à Dieu et se réclame, en guise de péroraison, de la valeur très chrétienne du pardon: «Il se peut qu'un jour tu regrettes de m'avoir fait mal; moi, je n'aurai aucun regret de te pardonner aussitôt. Adieu, et si jamais tu rencontres Théophile sain et sauf, ne sois pas marri de le prendre dans tes bras²¹.»

Si l'on considère que «Garasse [...] combat en Théophile sa propre ombre, ou plus exactement sa propre vérité²²», il ne faut pas oublier que cette ombre est mobile et que les attaques du père jésuite en transforment les contours. À l'exemple de Garasse, Théophile est conscient que la victoire ne saurait s'obtenir en faisant appel uniquement à la raison du lecteur, car la charge émo-

20. P. Raoul de Sceaux, *Histoire des frères mineurs capucins de la province de Paris (1601-1660)*, Blois, Notre-Dame de Paris, 1965, t. I, p. 546.

21. Théophile de Viau, *Theophile en prison*, ouvr. cité, p. 60.

22. Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, ouvr. cité, p. 677.

tive demeure la clef de la persuasion. Il dessine dès lors le portrait d'un homme, mais surtout d'un écrivain, à partir d'une imagerie catholique fortement appuyée et de manière à mettre en place une ligne de défense qui prend appui sur une métaphysique susceptible de contrebalancer les prétentions de Garasse à se faire le législateur des Belles-Lettres. Dans ce contexte, la prison apparaît comme un lieu unique et pathétique que le libertin n'aurait jamais pu concevoir en pensée, car même les poèmes sur le bannissement de 1619 ne sont pas une préparation aux épreuves à venir. Les souffrances qu'elle génère, la vie irréelle qu'elle impose favorisent une réflexion sur soi, sur l'interprétation des textes littéraires et sur l'écriture comme source d'immortalité. Elle permet surtout d'exprimer et de figurer la nature paradoxale du travail apologétique de Théophile : d'un côté s'affirme une poétique « moderne » dominée par l'omniprésence du « je », ce qui prolonge les idées exprimées dans la *Première journée*; de l'autre se manifeste une méfiance encore chrétienne à l'égard de la possibilité qu'aurait un homme de jouer avec son image. En même temps, si les ruines de soi ne peuvent que s'écrouler devant la solidité de la prison, symbole d'un pouvoir absolu, la seule posture valable pour comprendre et juger les hommes se situe en dehors de toute sphère sociale, tandis que la souffrance contribue à la clairvoyance. L'écriture se pratique alors comme une ascèse et la littérature devient l'acceptation de l'échec. À l'aube de la constitution d'une littérature, la prise de position de Théophile, même si elle répond principalement à un besoin apologétique, influencera la conception du littéraire en déterminant ce qui deviendra une figure légendaire de l'écrivain.